

Centre Intercommunal de Découverte Sportive louannec

Centres de Loisirs

2015-2016

1. PROJET EDUCATIF :

- FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT ET SON AUTONOMIE :

L'accueil de loisirs doit être pour lui un lieu d'épanouissement : il faudra donc qu'il est la possibilité de construire une partie de son emploi du temps de loisirs pendant son séjour.

L'enfant prendra part à une vie collective au sein du centre. Cela lui permettra de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités .Il trouvera les moyens ainsi de s'affirmer.

- Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement :
- Permettre à l'enfant de s'épanouir individuellement et socialement

2. PROJET PEDAGOGIQUE :

Ce projet pédagogique doit servir de base de travail commune à toute l'équipe et nous aider à mettre en place les actions pour le déroulement du centre.

Pour notre équipe, le principal objectif est **que l'enfant vive pleinement ses vacances, en fasse un moment épanouissant.**

Pour cela, il faut prendre en compte ses différents besoins :

❖ Besoin d'être reconnu :

Il est une personne à part entière et a le droit au respect.

❖ Besoin affectif :

La séparation avec sa famille peut être un moment difficile à vivre pour lui. C'est un moment qu'il ne faut pas négliger car cela peut être angoissant pour l'enfant. Il ne doit pas se sentir noyé parmi un groupe.

Une réelle attention doit donc être apportée quant à l'accueil de l'enfant. Il faut le rassurer, créer une relation avec lui afin qu'il s'établisse des repères.

❖ Besoin d'autonomie :

Si la séparation est bien vécue, l'enfant peut trouver l'occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe est de l'accompagner dans cette conquête en créant un cadre où il pourra se débrouiller seul au fur et à mesure. Toutefois cette progression doit être lente car il ne s'agit de laisser l'enfant complètement autonome, source d'insécurité tant affective que physique.

❖ Besoin d'activités :

C'est en agissant que l'enfant se construit. Pour le centre il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de **créer des activités riches et variées.**

Le jeu est la principale activité de l'enfant. Il faut donc mettre en avant les jeux en général, qu'ils soient collectifs ou individuels.

La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper..... sont à exploiter par des activités physiques.

La découverte des autres enfants et adultes de son petit groupe ,de son groupe d'âge et de ceux vivant au centre.

L'action sur des matériaux divers (eau, terre, sable, bois ,papier.....) en mettant en jeu ses 5 sens, en utilisant ses mains ou des outils simples.

L'imaginaire est un moteur de développement cognitif chez l'enfant. Le jeu et les activités d'expression le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place au centre.

3. PROJET DE FONCTIONNEMENT :

A côté des moyens d'ordre financier, matériel et même humain qui sont mis en place pour atteindre ces objectifs, d'autres supports peuvent s'ajouter tels que les activités en elles-mêmes, l'organisation de l'espace du centre, la gestion et le fonctionnement collectif par le groupe.

a) L'organisation du centre:

Le centre de loisirs de Louannec accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne soit en journée pleine ou en demi-journée avec ou sans repas.

- **L'accueil :**

Un accueil est mis en place au centre de 7h45 à 9h 15 le matin et de 17h à 18h le soir.

Le centre de loisir se déroule dans les locaux de l'ancienne école maternelle de LOUANNEC. Ce bâtiment est agréé pour recevoir du jeune public.

Un coin bibliothèque, des jeux de société, un espace d'activités manuelles ainsi qu'un espace « jouets » sont mis à leur disposition.

L'équipe d'animation est à l'écoute des parents pendant ces temps d'accueil. Un roulement des animateurs est mis en place pour que chacun puisse lier des contacts avec les parents.

- **Répartition des enfants:**

Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Différents groupes d'âges seront composés:

Les marsupiois :X enfants de 3 à 4 ans, avec X animateurs.

Les furets :X enfants de 5 à 7 ans, avec X animateurs.

Les girafes :X enfants de 8 à 12 ans avec X animateurs.

- **Des espaces aménagés et adaptés à leur âge :**

Des espaces sont aménagés dans le centre pour favoriser l'activité de l'enfant, sa conquête d'une plus grande autonomie et sa sécurité affective.

Une pièce est réservée aux enfants du groupe des 3-4 ans, le matériel étant adapté à leur taille.

Chaque tranche d'âge a une pièce dédiée mais certaines activités en commun permettent aux enfants d'aller dans les autres pièces. Toutes les pièces sont accessibles durant les temps d'accueil par chaque enfant.

- **Des règles de vie :**

Claires permettant à l'enfant de savoir ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Les règles de vie sont les mêmes qu'à la maison ou que dans tous lieux de collectivité : politesse, respect des autres et du matériel .L'équipe d'animation se doit de les rappeler aux enfants si nécessaire.

L'enfant prendra part au rangement de chaque activité.

b) L'organisation de la journée

		ENFANTS	ANIMATEURS
7H45-9h15	ACCUEIL	Activités libres: bibliothèque, espace jeux, espace activités créatives	Arrivée échelonnée. Un animateur est chargé de l'accueil des familles. Les autres au sure de leurs arrivées s'occuperont des enfants.
9H15-10h30	ACTIVITES	elles seront variées:manuelles, sportives, musicales et réparties sur deux heures.	Prise en charge d'un groupe.Répartition des animateurs en fonction des équipes et des activités proposées aux enfants
10H30-10H45	TEMPS LIBRES	Si possible en extérieur;Un petit encas sera distribué entre les deux activités du matin.	Surveillance des enfants pendant leur temps libre.Distribution du goûter.
10H45-11h45	ACTIVITES	elles seront variées:manuelles, sportives, musicales et réparties sur les deux temps d'activités.	Prise en charge d'un groupe
11H45-12H		passage aux toilettes,lavage des mains avant le repas	Gestion du nettoyage des mains
12H	REPAS	Répartition autonomes sur les tables	Les animateurs se répartissent sur les tables .Ils devront également servir les plats sur les tables. Les tables des plus petits seront servies en premier.
13H-13H30	Temps libre	en extérieur si le temps le permet	Roulement des animateurs: pause pour chacun, nettoyage de la salle à manger, surveillance des enfants dehors.
13H30-14H15	Temps calmes	Pour les 3 et 4 ans : une sieste est imposée de 13h30 à 15h sauf si les parents ne le désirent pas. Pour les 5-6 ans, elle est proposée. Pour les autres:jeux de société en navigation libre, bibliothèque,jouets, activités de création.	Répartition des animateurs dans ces différentes tâches.
14H15-16H30	ACTIVITES	Privilégier les grands jeux. Les groupes pourront être réunis de temps en temps.	Prise en charge d'un groupe
16H30-17H	Goûter		Distribution du goûter, Pause alternée des animateurs
17H -18H	ACCUEIL DU SOIR		Surveillance et pris en charge des enfants
			Un animateur à l'accueil des parents Un ou deux animateurs aux navettes du soir
Après 18h			Bilan de la journée

□ **Les activités :**

Elles seront aussi riches et variées que possible : de plein air, manuelles, sportives ou encore culturelles. Le but est de permettre à l'enfant d'avoir le CHOIX dans les activités proposées et de passer de bonnes vacances au centre.

Des sorties à la plage ou à l'extérieur sont également prévues l'été.

Des groupes d'âge seront faits afin de proposer des activités adaptées . Le centre distingue déjà des groupes d'âge : Une équipe propose des activités aux 3-4 ans ,une équipe pour les 5-7 ans et une autre équipe est chargée des 8-12 ans.

Notre projet éducatif met en avant l'importance pour l'enfant de choisir ses activités. C'est pourquoi, chaque jour, lui seront proposées plusieurs activités en matinée et l'après-midi.

Le choix s'effectuera ainsi : un tableau sera à sa disposition avec deux activités différentes par tranche horaire : l'enfant devra choisir deux activités le matin et si possible l'après midi.

□ **Le temps calme du début d'après midi :**

Le temps calme est imposé à tout le monde en début d'après midi : il permet à chacun de se reposer et de mieux digérer à la suite du repas : cependant l'enfant aura le choix de son activité à ce moment aussi : activités manuelles fines (telles que perles ,coloriages, découpage), lecture à la bibliothèque (pour les moins de 6 ans, il leur est proposé d'écouter une histoire lue par un animateur), activités « jeux de sociétés » ou encore libre accès à l'espaces « jouets ».

Une sieste est mise en place pour les jeunes.

c) Les minicamps :

Plusieurs mini camps sont proposés l'été. Ils s'effectuent en camping et varient entre 1 et 4 nuits. Des tentes ont été achetées pour le couchage des enfants ainsi que le matériel nécessaire à la vie en camping.

Un mini camp peut avoir un effectif de 16 enfants MAXIMUM mais l'effectif de 12 sera retenue ; Deux animateurs accompagnent chaque mini camp, une fille et un garçon si possible. Tout le matériel nécessaire à la vie du mini camp est apporté et régie par les animateurs responsables.

Autre la spécificité du mini camp (équitation, vélo ,voile etc...) , ces séjours permettent aux enfants de s'ouvrir au monde et de s'organiser en groupe. Chaque enfant est mis à contribution pour toutes les tâches ménagères du mini camp.

Des mini camps d'une nuit sont proposés aux enfants de 5 et 6 ans. Les mini camps pour cet âge se dérouleront à 20 kilomètres maximum du centre de loisirs. Un logement en dur devra être proposé par le camping afin qu'une solution de repli soit possible en cas de mauvais temps.

Chaque site de mini camp est visité par la directrice et au moins un animateur affecté au mini séjour avant la date de départ prévue avec les enfants.

4. ROLE DE CHACUN :

a) L'équipe d'encadrement :

❖ Le directeur :

- Il est responsable du centre dans sa globalité : des jeunes, de l'équipe d'animation vis à vis de son employeur, de Jeunesse et Sport et des parents.
- IL dirige le centre et base tout son fonctionnement sur le travail d'équipe.
- Il doit mettre en œuvre les moyens d'aboutir à une qualité d'animation.
- Il anime , dynamise et coordonne les différentes fonctions du centre.
- Il prend position en cas de litige.
- Il doit avoir un rôle formateur envers l'équipe d'animation.

❖ L'animateur (trice) :

- Il est le garant du projet pédagogique.
- IL doit être présent et disponible auprès des jeunes.
- Il veillera à la sécurité physique et morale de chacun.
- Il se doit de tenir compte des besoins et souhaits des enfants et devra pour cela être à l'écoute, dialoguer avec eux pour l'organisation des activités.
- **Il sera dynamique et devra avoir un esprit d'initiative** tant sur les tâches générale du centre que dans la préparation de ses activités culturelles, sportives et durant leur déroulement.

L'animateur(trice) est membre à part entière de l'équipe d'animation.

Cette équipe a la responsabilité :

- **D'aménager les espaces intérieurs et extérieurs du centre**
- **De structurer les journées**
- **Des règles de vie.**

Aline SIMON

Directrice du centre de loisirs.